

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 21

Artikel: Récréations du dimanche

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le jaune d'œuf délayé dans l'eau chaude sucrée et aromatisée d'eau de fleurs d'orangers donne le lait de poule, dont on connaît les propriétés. Le blanc d'œuf battu dans l'eau donne l'eau albumineuse, employée en médecine dans les diarrhées et dissenteries et comme antidote des sels de plomb et de mercure. Le blanc d'œuf est aussi employé avec succès en pansement contre les brûlures.

On ne connaît jamais assez de moyens pour détruire la race justement maudite des souris et des rats. En voici quelques-uns qu'il n'est pas inutile de rappeler : en premier lieu il ne faut pas négliger l'ancienne ratière, amorcée avec du fromage ou du lard grillé et tous les pièges connus pour cet usage. En second lieu, on bouché tous les trous qu'on peut découvrir avec un mortier auquel on mélange du verre pilé, après y avoir déposé quelques tartines de pâte phosphorée. Dans les coins fréquentés par les rats, on place de petits tas de chaux vive en poudre mélangée avec du sucre également en poudre et à côté une soucoupe pleine d'eau. Les rats ne manquent pas d'absorber et le sucre et la chaux ; cette dernière entre aussitôt en ébullition : les rats ont soif et boivent l'eau mise à leur portée ; la boisson qu'ils absorbent active l'effet de la chaux et les fait crever. On peut aussi recouvrir une toupine en terre commune un peu profonde de parchemin découpé du centre à la circonférence. Au-dessus on suspend au plafond par une ficelle un morceau de lard grillé. L'odeur de l'appât attire les rats, ils s'aventurent sur le parchemin qui cède, et les laisse tomber dans la toupine. Si le récipient a des parois bien lisses aucun des prisonniers ne pourra s'évader.

L'académie de Dijon, il y a de cela bien des années, recommandait les deux recettes suivantes :

Pâte d'ellébore. — Racine d'ellébore blanc (*veratrum album*) en poudre et miel ou mélasse de chacun 50 grammes, semence de strophysaire pulvérisée 120 grammes ; gruau d'orge 98 grammes. On forme du tout, en y ajoutant un peu d'eau s'il est nécessaire, une pâte ferme qu'on divise en boulettes de la grosseur d'une noisette.

Pâte de noix vomique. — Noix vomique rapée, 180 grammes, farine ou mie de pain 98 grammes ; de la graisse du en suffisante quantité pour lier le tout et en former une pâte qu'on partage en boulettes comme la première. On place les boulettes dans les trous des rats, et on fait une nouvelle visite le lendemain pour s'assurer si elles ont été mangées, à l'effet d'en jeter de nouvelles au besoin. Il faut éviter de conduire les chiens avec soi pendant cette opération.

L'une et l'autre recette est bonne, dit-on pour la destruction des rats.

Comme ils pullulent dans certaines écuries les *Feuilles ornithologiques suisses* indiquent encore cette recette : On fait bouillir de 3 à 4 décilitres d'huile de lin pure, en remuant constamment jusqu'à ce que le liquide ait la consistance d'un sirop épais. On enduit avec cela quelques planchettes bien rabotées, mais d'un côté seulement et de manière à laisser tout autour un bord de 6 centimètres environ sans enduit. On place le soir ces planchettes sur le sol, on met au milieu quelques morceaux de lard rôti ou de fromage. Les souris qui viennent se promener sur cette glu s'y collent faiblement et l'on peut les cueillir le matin pour les faire passer de vie à trépas.

LETTRE PATOISE

En lai rédaction di Pays di duemoine.

Monsieur le i édacteur,

An m'on dit que mon hichtoire de St-Grelu (in saint de mai faison) ne vos é pe trop scandalaus, main que les dgens an aint bin rié. Adje-deu, i vos envié enne àtre hichtoire in po pu sérieuse.

Ecoutai.

At y é dje longtemps que des djuènes dgents ne païant pu que de l'émancipation des fannes. (Vos saïte qu'ay en é trop bin que sont dje trop émancipaiées.)

At l'en voirin faire des préfets, des députais, des djudges, des avocats, des notaires, des sou-dais : i ne sai pe encoué trop quoi. Ces baidges ne djasan dirche que pour faire piaigi é baïchattes : les pouïere aïtins n'aint piepe in poi d'expérience. Voici c'man le prouval in véye boérjais de Poérraintru, qu'at l'au soudaïdain le temps de Napoléon, et qu'avai in sabre qu'ay l'appelait son *pacifique*. Hein ! dis donc ! d'ait aide le véye Caillet. At y avai, d'ait é, dain enne grosse velle, in chire que v'lai saivo tiu étais maitre dain les ménaidges. Pou s'en aïchurié, ai fesé ai tchergié in gros tchié tot pien de crattes d'uës ; ai y fait aïpondre quattro bê tchevâs, les moiyois de son étaile, et dié en son valat : « T'adré dain totes les rues de lai velle, « te t'errâtre devain totes les majons, et de « maindré : *Tiu d' maître tchié vos ?* Laïvou « que les fannes seraient maitres, te bayeré in tue « laïvou que c'z seré l'hanne, te bayeré in « tchevâ. É-te bin compris ? » — Dé aye maitre, dié le valat.

Stu ci se botte en route, et airivai devaint les majons, ai fesé sai demainde : « *Tiu d' maître tchié vos ?* — C'z note fanne, répond l'hanne. — Teni, voici in tue, pou vos ».

Tot poitcho, c'z lai même demainde et lai lai même réponse. Ses crattes sè vudant, main les tchevâs demoïrant. En lai fin, in hanne dié : « C'z moi que seule maitre. — En ci cas li, vos ai droit de pare iun de mes tchevâs. Prente stu que vos voérai. » Not hanne qu'etait maitre tchié lu, (qu'ay prétendait à moins) examine les quattro tchevâs, ai peu aïpré les aivoi bin ravoïetié dié : « Déponte ste noiratte. » Main sai fanne qu'etait chu lai pouetche yi crié : « Nani Batiche prend lai grigatte » — Nian répond l'hanne, lai noire me piai meu. — Lai grigatte é bin pu de djet, repreni lai daime, tain nos adrain en tcherra, elle veut bin meu fidurié que cte noire. — Eh bin ! de moment que c'z dinche, se te veut. Déponte cte grigatte, dié l'hanne à valat. — Oh, diestu, poiche que vos s'lechiète commandai par voté fanne, lai tchoso à tchaidigie, vos airais in tue c'man les âtres. » Le tcherton débité tos ses tues et raimoiné les quattro tchevâs en son maitre.

Dites me mitenain vos âtres les saivants, vos idées chu l'émancipation des fannes : se c'z ès hannes ai faire lai soppe, ai échaippai les pais-sants, vou bin ès fannes ai commandai les sou-dais ? !

In Aidjolat,

qu'aimé rouere tchétiun an sai piaice.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 19 du *Pays du Dimanche* :

68. ÉNIGME.

Le miroir.

69. LOGOGRIPHE.

Ange (âne, âge, an).

70. CHARADE.

Bas-Aar (Bazar).

71. QUESTION.

Parce que cent ares font un hectare (un nec-tar).

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM. Grégoire et Rudi à Gratz.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Deux cousines Marguerite à Boncourt ; Trois miss Thérèse à Boncourt ; Joseph Grimaître à Montignez ; Deux Boillat, étudiants à la Chaux.

76. LOGOGRIPHE.

Je suis, sans tête et queue, une plaine liquide. Remettez-les, je suis une chose solide.

77. MÉTAGRAMME.

1. Pour commencer, je te souhaite De l'avoïr, fait de beaux ducats.
2. Bien que chaeun de vous le mette, Nombre de peuples n'en ont pas.
3. L'avocat chez qui l'on m'amène, Dans son intérêt me poursuit.
4. Quiconque marche ou se promène, Me connaît et de près me suit.
5. Tu l'as, quand le barbier en pose Sur toi s'escrime à fleur de peau, Et l'on peut expliquer la chose En disant que c'est à niveau.
6. Enfin pour clore la série Après ce tour d'esprit adroit, Devin, reconnaîs, je t'en prie, Que moi, je le suis à bon droit.

78. ÉNIGME.

Je suis une ville de France
D'une capitale importance.
Mon nom est fait comme un bonnet
Dont chaque bout, avec aisance
Peut être basé ou bien sommet.
Et qu'on me renverse, en effet
J'ai toujours même consonnance.

79. MOTS EN TRIANGLE.

Remplacez les X ci-dessous par des lettres de manière à trouver horizontalement et verticalement les mêmes mots dont les définitions suivent :

XXXXXX	1. La vie en est remplie.
XXXXXX	2. Se trouve au ciel.
XXXXX	3. Synonyme de chemin.
XXXX	4. Ont sauvé le capitole.
XXX	5. Pronom au pluriel.
XX	6. Note de musique sans l'accent.
X	7. Se trouve dans un mets.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir 24 mai.

Cote de l'argent

du 11 mai 1898

Argent fin en grenailles fr. 100,50 le kilo.

Publications officielles

Mise au concours

La place d'Agent de poursuites du V^e cercle de district des Franches-Montagnes. S'inscrire jusqu'au 16 au greffe du tribunal.

Convocations d'assemblées

Boncourt. — Le 15 à 1 h. pour passer les comptes et prendre une décision concernant des jardins.

Cavey. — Le 15 pour accorder un chésal et s'occuper d'un chemin.

Corban. — Le 15 à 2 1/2 h. pour passer les comptes et fixer le taux de l'impôt.

Assemblée bourgeoise immédiatement après.

Friegécourt. — Le 15 à 2 h. pour voter le budget et fixer le taux des impositions communales, ratifier un achat d'immeubles, décider la vente de divers chésaux, etc.